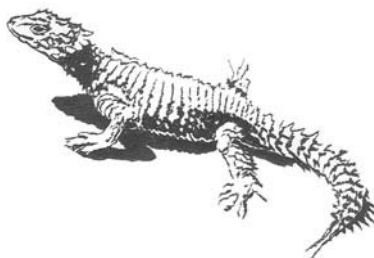


CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les animaux
Johannesburg (Afrique du Sud), 29 mars – 2 avril 2004

Rapports régionaux

OCEANIE

1. Le présent document a été préparé par M. Rod Hay, en tant que représentant de l'Océanie.

Informations générales

2. Membre: M. Rod Hay (Nouvelle-Zélande); suppléant: M. Dick Watling (Fidji).
3. Nombre de Parties de la région: cinq (Australie, Fidji, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu). Notez que les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont des Parties ayant elles aussi des territoires dans la région.
4. Les 11 pays suivants de la région ne sont pas parties à la Convention: Etats fédérés de Micronésie, îles Cook, îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palau, Samoa, Tokelau et Tuvalu. Les îles Cook et Nioué sont autonomes et en association libre avec la Nouvelle-Zélande; Tokelau est un territoire autonome de la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande assume la responsabilité des affaires étrangères pour ces pays mais cela ne fait pas d'eux des Parties à la CITES en droit néo-zélandais. A l'inverse, les territoires français d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, et les territoires dépendants de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni dans cette région sont couverts par la CITES.

Communication avec les Parties de la région depuis la 19^e session du Comité pour les animaux (Genève, 2003)

5. Après la 19^e session, M. Hay a envoyé un projet de rapport sur la session aux Parties de la région. Faute de temps, la consultation pour la préparation de ce rapport a été limitée mais des mises à jour sur certaines questions seront fournies à la 20^e session du Comité.
6. En tant que représentant régional au Comité permanent, l'Australie a aussi communiqué sur un certain nombre de questions touchant au Comité pour les animaux. Il y également eu une correspondance avec le représentant régional au Comité pour les plantes sur des questions particulières, notamment l'examen des critères d'inscription.
7. Il y eu une communication limitée avec d'autres institutions et des ONG depuis la 19^e session.

8. Il y eu une correspondance particulière et des réunions avec le Groupe UICN de spécialistes des requins et avec les Parties de la région au sujet de la conservation des requins, avec le Groupe UICN de spécialistes des espèces envahissantes sur les questions CITES en la matière, et avec le *South Pacific Regional Environment Programme* (SPREP) sur une série de questions touchant à l'application de la CITES dans la région.

Suivi des points de l'ordre du jour depuis la 19^e session

9. Le représentant régional a entrepris, avec l'assistance de l'organe de gestion, une évaluation de deux espèces de pingouins, l'une abondante et l'autre rare, pour tester les critères d'amendement des Annexes I et II proposés.
10. Le représentant régional a présidé le groupe de travail intersessions sur les requins et établi un programme de travail avec le groupe de travail et le Groupe UICN de spécialistes des requins.

Questions d'application de la CITES dans la région

11. Océanie couvre une vaste superficie de régions essentiellement tropicales, dominées par le milieu marin. Les risques que fait peser le commerce sur la faune et la flore sauvages doivent être considérés dans le contexte de la gamme habituelle des menaces environnementales – perte d'habitats, espèces envahissantes, surexploitation intérieure et changement du climat mondial. Le blanchiment des coraux, par exemple, a eu des effets dramatiques sur les récifs dans certaines parties de la région (aux Fidji, par exemple). Les ressources marines étant un élément clé de l'économie locale, les questions commerciales les concernant présentent un intérêt de plus en plus important pour les pays de la région. Il faut garder à l'esprit la relation entre le commerce et les autres pressions mais la CITES pourrait avoir un rôle important à jouer dans la protection des espèces et leur utilisation durable dans le milieu marin de la région.
12. Les catastrophes naturelles peuvent avoir des conséquences importantes pour les ressources en espèces sauvages. Ainsi, en janvier 2004, le cyclone Heta a gravement touché Nioué. L'une des aides fournies par la Nouvelle-Zélande et les autres donateurs après cette catastrophe a consisté à atténuer les effets de ces catastrophes sur la biodiversité.
13. Malgré le petit nombre de Parties qu'il y a dans la région, la tenue de réunions régionales régulières est peu probable sauf à l'occasion d'autres rassemblements régionaux. Le SPREP est une organisation qui pourrait faciliter l'application de la Convention au niveau régional mais il faudrait peut-être aussi envisager d'autres modèles de collaboration régionale pour que la CITES soit effectivement appliquée en Océanie tropicale.
14. Les capacités disponibles sont l'une des difficultés majeures et l'une des principales raisons du petit nombre de Parties dans la région. Les pays qui ne sont pas parties à la CITES ont une très petite population (Nioué, par exemple, a 1200 habitants). Cela a pour conséquence que le personnel chargé d'administrer des conventions telles que la CITES ont de nombreuses tâches à remplir. Les ressources requises ne serait-ce que pour adhérer à la Convention sont relativement élevées par rapport aux ressources disponibles. Appliquer la Convention est un fardeau plus lourd encore.
15. Il est souvent difficile d'obtenir les avis scientifiques dont on a besoin – d'où l'intérêt d'établir des réseaux régionaux de scientifiques pouvant remplir certaines conditions techniques de la CITES, en particulier celles des autorités scientifiques.
16. De manière générale, la sensibilisation et l'action à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles progressent de manière significative dans la région, avec des activités financées localement et par des fonds externes.

Activités conduites dans le cadre de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP12)

17. Il n'y a pas eu activités particulières depuis la 19^e session.

Activités de renforcement des capacités

18. L'initiative la plus importante depuis le rapport à la 18^e session a été un atelier tenu en avril 2002 sur le renforcement des capacités, auquel ont participé bon nombre de Parties et de non Parties. Le rapport sur cette réunion n'est pas encore disponible mais la représentante régionale au Comité permanent, Mme Anne-Marie Delahunt, a eu avec le Secrétariat des discussions qui devraient – espère-t-on – aboutir à des propositions concrètes d'activités de renforcement des capacités dans la région. La décision 12.94 demande un atelier sur le renforcement des capacités. Entre-temps, il faudrait créer un répertoire de spécialistes de la région complétant ce qui a été fait par le Comité pour les plantes.

Autres thèmes touchant à la CITES et aux espèces animales

19. Bien que le nombre de Parties n'ait pas augmenté dans la région, l'activité touchant à la CITES s'est intensifiée. L'on peut citer les initiatives suivantes:

- a) le WWF travaille avec le *Marine Aquarium Council* à un programme de certification visant à développer des méthodes durables pour prélever des organismes vivants des écosystèmes des récifs coralliens et les transporter, et contribuer à appliquer ces méthodes;
- b) TRAFFIC Océanie réalise, ou prévoit d'entreprendre, les activités suivantes au niveau régional:
 - i) enquêter sur le degré de menace à la biodiversité posé par les espèces envahissantes et élaborer des projets comme approprié;
 - ii) renforcer la capacité d'appliquer la CITES et les mesures internes pour contrôler le commerce de la faune sauvage;
 - iii) contribuer à la compréhension, au niveau régional, des questions de durabilité liées aux médecines traditionnelles;
 - iv) préparer une vue d'ensemble du commerce des poissons vivants des récifs destinés à l'alimentation;
 - v) préparer une vue d'ensemble sur la nature et l'ampleur du commerce des requins; et
 - vi) aider à la conservation, à la gestion et au commerce des ressources en coraux;
- c) le SPREP coordonne trois programmes régionaux: conservation de l'avifaune, espèces envahissantes, et tortues marines; et
- d) la Commission du Pacifique Sud a élaboré une stratégie régionale pour aider les pays insulaires du Pacifique à gérer le commerce (en expansion) des poissons vivants des récifs, notamment en leur apportant une assistance technique pour établir des plans de gestion, des réglementations nationales, des matériels de sensibilisation, etc.

Travail à accomplir avant la prochaine session du Comité pour les animaux

20. Travailler davantage à l'application des décisions 10.54 et 10.76 sur les espèces exotiques.

21. Préparer un répertoire de spécialistes similaire à celui du Comité pour les plantes.